

**DÉLIBÉRATION N° 2022 - 078**

**DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE**  
**ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO**  
**CANTON : DOL DE BRETAGNE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27****PRÉSENTS : 22****VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier

ÉTAIENT PRÉSENTS : COMPAIN Olivier, MARTIN Eric, MACE Jean-Yves, GARCON Daniel, MARCILLE Josian, CARON Paul, DUBOIS Florian, TOUTANT Agnès, PRIOUL Martine, GAUTIER Amandine, LAVOUE Valérie, GOGER Hubert, JOUQUAN Richard, BOSSE Nathalie, BOUDAN Virginie, CLERGUE Aurélie, COS Anthony, LOISEL Demba, LEBRETON Michel, MOUSSON Raymond, HOUGRON-RIVET Laurence, BLOUIN Jean-Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : THIEULANT Gisèle à GARCON Daniel, LOISEL Demba à MARTIN Eric, SOULOUMIAC Sophie à BLOUIN Jean-Yves, BRIAND Mikaël à COMPAIN Olivier

ABSENTS EXCUSÉS : THIEULANT Gisèle, LOISEL Demba, SOULOUMIAC Sophie, BRIAND Mikaël

ABSENTS : MARTIN Sylvie,

Un scrutin a eu lieu, M LEBRETON Michel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2022 – 78 – L'ACOUSTI'K – SALLE SOCIOCULTURELLE – TARIFS****Rapporteur Mr Josian Marcille**

Monsieur Marcille demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de consommation énergétique concernant L'Acousti'k.

Il propose au Conseil de voter les tarifs suivants, et qu'ils s'établiront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 conformément au tableau présenté ci-dessous.

ASSOCIATIONS *	Commune		Hors Commune	
	L, M, Me, J, V	S, D / Jour férié	L, M, Me, J, V	S, D / Jour férié
	190 €	250 €	240 €	310 €

Entreprises / CE / Séminaire *	Demi-Journée (8h30-12h30 ou 14h-18h00)	Journée (8h30-18h)
	150 €	250 €

**TARIF PRODUCTEURS**

	<b>L, M, Me, J, V</b> "pour une ou plusieurs représentations le même jour" **	<b>S, D ou Jour férié</b> "pour une ou plusieurs représentations le même jour" **
<b>Location de la salle *</b>	300 €	400 €

<b>Forfait Fluides pour tous par location</b>	100 €   140€ (avec chauffage)
<b>Caution Location</b>	2000 € sans régie, 3500 € avec régie son et lumières
<b>Caution Ménage pour tous</b>	300 €

\* Sous la surveillance d'un référent Mairie (agent ou élu)

\*\* Pour les producteurs, si une représentation a lieu le jour du démontage, un supplément de 100 € sera facturé.

- Réduction de 50% pour toutes les associations (commune et hors commune), CE et séminaires pour la participation à la consommation des fluides (soit 50€ et 70€ avec chauffage)
- Nettoyage : le nettoyage est à la charge du locataire. En cas de mauvaise restitution, il sera facturé selon le nombre de personnes et au temps passé à le faire.
- Dégradation ou perte de matériel : la fiche technique sera communiquée au locataire, en cas de dégradation ou de perte de matériel, une facture pour la réparation ou le remplacement « à la valeur actuelle » sera transmise au locataire.

La salle L'Acousti'k est soumise à la réglementation au sens des règles de sécurité incendie. A cet effet le locataire est dans l'obligation de faire appel aux services d'un SSIAP (2 options possibles) :

- Mise à disposition d'un agent communal ayant la qualification SSIAP (facturation des heures de mise à disposition SSIAP au tarif en vigueur au moment de l'évènement (cf. délibération 2021-110)
- Faire appel à un prestataire extérieur (devis signé de la prestation à transmettre à la mairie)

Les élus souhaitent qu'une étude soit effectuée sur la faisabilité de la pose d'un sous-compteur électrique sur le bâtiment Acousti'k

**Après avoir délibéré et avec 2 abstentions et 24 POUR des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'**

- **Approuver les tarifs et conditions ci-dessus et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- **Autoriser le maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire, M. COMPAIN Olivier

Le secrétaire de séance  
M LEBRETON Michel

